

**Extrait N° 4 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 15 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le quinze janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 7 janvier 2010 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absents : Mme CADERBY Colette - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme BAILLIF Line - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à M. DENNEMONT J. Daniel - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. MONDON René - M. FERRERE Eric a donné mandat à M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Aménagement des VRD de la zone de l'ex-ferme
Tranche conditionnelle
- Approbation du plan de financement

Le Maire rappelle au conseil municipal que **l'aménagement des VRD de la zone de l'ex-ferme** comportait une tranche conditionnelle pour la partie basse.

Cette tranche conditionnelle a fait l'objet d'un marché attribué à l'entreprise GTOI. Elle concerne l'emprise comprise entre le Chemin n° 1 et la RD 11 –giratoire et voie de desserte compris-.

Son montant est de **2 371 528.06 € TTC** (prix non actualisé).

Aux fins de financer en partie cette opération, le Maire propose au conseil municipal d'affecter le solde de l'enveloppe du Contrat de Coopération Communale –Volet priorité communale 2008/2010- sur cette opération.

Soit le plan de financement suivant :

Montant TTC	2 371 528.06 €
--------------------	-----------------------

Financement :

• C. Général – CCC – VPD	646 753.19 €
• Commune	1 538 986.96 €
TVA – Prise en charge communale	185 787.91 €

Le Maire informe également que l'assiette du foncier aménagé cédé aux futurs occupants du site fera l'objet d'une vente. La recette correspondante interviendra en déduction de la participation communale.

Le conseil municipal est invité à :

- => Approuver l'opération
- => Approuver le plan de financement
- => Le cas échéant, autoriser le Maire à solliciter du Conseil Général la subvention correspondante.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

- => Approuve l'opération « **Aménagement des VRD de la zone de l'ex-ferme – Tranche conditionnelle** »
- => Approuve le plan de financement correspondant, tel que proposé
- => Autorise le Maire à solliciter du Conseil Général la subvention correspondante.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,